

Date d'affichage : 19/09/2024

**COMMISSION JURIDIQUE
COUPES DEFISPORTS+ JEUNES À 11
RÉUNION DU 18/09/2024**

Présents : MM J-C DAGBERT, C. FOURNIER, D. HARY, P. LEMAITRE, A. SERGENT.

Excusés : MM. L. CARPENTIER, C. DHIEUX.

Les personnes membres de la commission ayant une appartenance à un club cité dans ce PV n'ont pris part aux délibérations, ni aux décisions.

Journée du 14/09/2024

Coupe Défisports+ U17/U16

29063146 CAMIERS AL/EQUIHEN PLAGE US F. Forfait de Equihen Plage US. Homologué : CAMIERS AL 3 - EQUIHEN PLAGE US F 0 par forfait. Amende minorée 20€ à Equihen Plage US.

29063149 BOULOGNE ESL/MERLIMONT FC. Forfait de Merlimont FC. Homologué : BOULOGNE ESL 3 - MERLIMONT FC 0 par forfait. Amende minorée 20€ à Merlimont FC.

29063150 HESDIN OL/WIMILLE CO. Forfait de Wimille CO. Homologué : HESDIN OL 3 - WIMILLE CO 0 par forfait. Amende minorée 20€ à Wimille CO.

29063154 ARDRES RC/GROUP. OPALE FOOT F. Forfait de Group. Opale Foot F. Homologué : ARDRES RC 3 - GROUP. OPALE FOOT F 0 par forfait. Amende minorée 20€ à Group. Opale Foot.

29063156 COYECQUES FRUGES/GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B. Forfait de Group. Quiestède Roquetoire B. Homologué : COYECQUES FRUGES 3 - GROUP. QUIESTEDE ROQUETOIRE B 0 par forfait. Amende 30€ à Group. Quiestède Roquetoire.

29063166 ST MARTIN BOULOGNE/ LA CAPELLE FC. Forfait de St Martin Boulogne. Homologué : ST MARTIN BOULOGNE 0 - LA CAPELLE FC 3 par forfait. Amende minorée 20€ à St Martin Boulogne.

Coupe Défisports+ U15/U14

29068688 ETAPLES AS D/CALAIS BEAU MARAIS. Forfait de Calais Beau Marais. Homologué : ETAPLES AS D 3 - CALAIS BEAU MARAIS 0 par forfait. Amende 30€ à Calais Beau Marais.

29068714 MONTREUIL US D/HESDIN OL. Forfait de Hesdin OL. Homologué : MONTREUIL US D 3 - HESDIN OL 0 par forfait. Amende 30€ à Hesdin OL.

29068701 CALAIS RC/LONGUENESSE JS. Homologué : CALAIS RC 1 – LONGUENESSE JS 5. Courrier de Longuenesse JS, lu et commenté.

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification officielle de la décision contestée à direction@cotedopale.fff.fr (voir procédure Article 152 des règlements généraux du District).

Le Président : C. FOURNIER